

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 1900, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « espace habitable sous le niveau du rez-de-chaussée », et ce, conformément au paragraphe 13° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1254869009];
- le bâtiment situé au 400, rue Sainte-Catherine Est, l'usage « occupation événementielle », et ce, conformément à l'article 385.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1256645004];
- le bâtiment situé au 475, boulevard De Maisonneuve Est, l'usage « occupation événementielle », et ce, conformément à l'article 385.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1256645005];
- le bâtiment situé au 2875, rue Hochelaga, l'usage « occupation événementielle », et ce, conformément à l'article 385.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1259276004];
- le bâtiment situé au 2875, rue Hochelaga, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », et ce, conformément à l'article 190 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1259276005].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 8 juillet 2025, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 21 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Anne-Marie Lemieux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie